



## Que comprend la pension alimentaire

Par **karcou**, le **26/09/2016** à **12:51**

Bonjour,

Je suis séparée d'avec le père de mes enfants depuis 05 juin 2014.

Ayant fait construit ensemble, il voulait récupérer la maison en me rachetant ma moitié de l'estimation, ce qui a été fait après y être restée 11 mois avec mes filles le temps de trouver un autre logement pendant que lui louait un logement pour lui et sa nouvelle compagne. Ce qui fait que j'ai déménagé le 20 avril 2015.

Est-ce que je lui devais un loyer pendant ces 11 mois, sachant qu'on avait terminé le remboursement du crédit depuis un bon moment ?

Nous avons 2 filles, une de 18 ans et une de 14 ans, celle de 18 ans n'a jamais souhaité faire la garde alternée, donc elle est chez moi, et celle de 14 ans en garde alternée mais elle est le  $\frac{3}{4}$  du temps chez moi et  $\frac{1}{4}$  chez son père.

Depuis notre séparation, il ne me verse pas de pension alimentaire, en contrepartie, il payait la cantine de nos filles, la cotisation de sport de 48€ à l'année d'une fille.

Il était convenu aussi, étant donné qu'il a acheté une voiture après son départ que dès que notre fille de 18 ans allait décrocher son permis (ce qui a été fait en février 2016), qu'il lui donnerait ce qui a été fait. Maintenant, il me demande de faire 50/50 sur les frais de voiture, l'assurance, l'essence... (Ce qui n'était pas prévu au début, vu qu'il ne payait pas de pension, c'était comme une compensation.

Sur les déclarations d'impôt, j'ai décidé de récupérer une de mes filles cette année, car il voulait garder les 2 alors qu'elles sont plus avec moi, il a enfin accepté cette année que je rattache ma fille ainée, mais pas la 2ème fille qui est en alterné pour qu'il puisse la déclarer complètement. (Sachant qu'elle est plus souvent chez moi aussi tout en allant chez son père quand même). Je n'ai pas eu le droit

A ce jour, il décide de faire 50/50 sur tout, alors que mes filles sont plus souvent avec moi et que je n'ai jamais demandé de pension alimentaire.

Que comprend une pension alimentaire ?

Est-ce que les frais de voiture en font restent à la charge des 2 parents si je touche une pension alimentaire ?

Je veux bien faire 50/50 sur tout mais j'aimerais une petite compensation concernant entretien hygiénique, nourriture ( la cantine qu'il réglait était pour compenser les jours qu'il ne les prenaient pas ) ce qui me convenait ... vu qu'on va se séparer tout, je ne vois pas pourquoi j'aurai plus de nourriture, d'entretien etc que lui....